



INFORMATIONS

L'agent technique de l'environnement travaille dans le secteur de l'écologie et de l'agriculture. Dépendant du ministère de la Transition écologique, il est amené à exercer en extérieur : dans un parc naturel (national ou régional) ou un espace naturel spécifique (marais, montagne, forêt, rivière...), ou au sein d'un ministère (Écologie ou Agriculture). La mission de l'agent technique de l'environnement consiste à surveiller ces milieux naturels. Il est, en quelque sorte, la police de l'environnement.

MISSIONS PRINCIPALES

- Surveiller, protéger, faire respecter la loi dans les milieux naturels
- Relever et informer des infractions dans les milieux naturels (ex. : contrôler les permis de chasse et de pêche des chasseurs et pêcheurs)
- Secourir et évacuer (ex. : quelqu'un qui se noie dans une rivière)
- Aménager et mettre en valeur le patrimoine naturel
- Étudier l'état des espèces et des milieux naturels, collecter des données
- Accueillir et informer le public

QUALITÉS REQUISES

Se montrer observateur, posséder une bonne forme physique, avoir le sens du contact, savoir se faire respecter, être pédagogue et connaître la nature

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un agent technique de l'environnement en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer cette fonction, il faut passer le **concours suivant, de catégorie C** (niveau CAP - BEP).

⚠ Attention : ce concours n'a pas lieu tous les ans.

Le candidat doit être en possession du permis de conduire de catégorie B, ainsi que d'un brevet de natation (au moins 50 m en nage libre) afin de pouvoir s'y inscrire.

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Résumé de texte**, 2h (coef. 4)
2. **QCM** (SVT et chimie), 2h (coef. 2)
3. **Tests psychotechniques**, 1h (pas de note : les résultats serviront au jury pour l'entretien, cf. Admission)

ADMISSION

1. **Entretien oral avec un jury**, 20 mn (coef. 7)
2. **Épreuves physiques** : natation (200 m nage libre, départ plongé ou sauté), course de vitesse de 12 min (test de Cooper) (coef. 2)